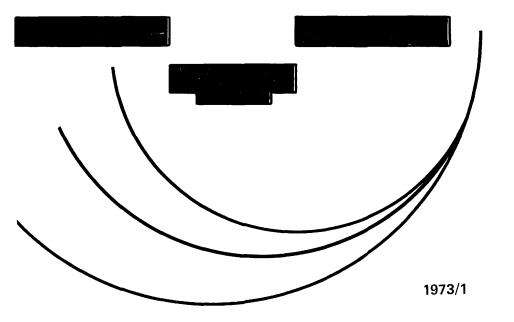
parlement européen informations



SOMMAIRE

| | | P | ag | Э |
|------|--|---|----|---|
| I. | Session de décembre | | | 1 |
| II. | Session de janvier | | 1: | 1 |
| III. | Activités des commissions parlementaires | | 3 | 1 |
| IV. | Autres activités | | 4 | 1 |

Secrétariat général du Parlement européen

Luxembourg – Tél. 477 11

I. SESSION DE DECEMBRE

Le Parlement européen s'est réuni à Luxembourg les 11 et 12 décembre pour discuter la motion de censure déposée contre la Commission européenne. Le Parlement a discuté également du programme pluriannuel de recherche et d'enseignement des Communautés, de l'aide communautaire pour le coke, de la politique de l'environnement et a rendu plusieurs avis intéressant notamment des questions budgétaires et administratives, la politique commune des transports et la politique agricole commune.

Motion de censure envers la Commission européenne (11 et 12 décembre)

Le Parlement européen a discuté la motion de censure envers la Commission européenne déposée le 16 novembre (voir PE-Informations, 1972/9), par M. Spénale (soc. fr.) qui reprochait à la Commission de ne pas avoir tenu son engagement de présenter, dans un délai de deux ans à compter du 22 avril 1970, des propositions relatives aux pouvoirs budgétaires du Parlement européen.

M. Spénale a souligné que la Commission européenne avait un pouvoir autonome propre en tant qu'institution des Communautés et qu'à ce titre elle avait une responsabilité politique. Il ne s'agit pas de condamner l'ensemble de la politique de la Commission, ni l'un ou l'autre de ses membres. Le Parlement doit sanctionner la Commission qui n'a pas tenu un engagement politique. M. Spénale a rappelé ensuite que les positions prises par les groupes politiques ainsi que les résolutions du Parlement européen sur le contrôle et les pouvoirs budgétaires n'avaient jamais varié. Le Parlement ne doit pas se désavouer. De même, les parlements nationaux, lors de la discussion du traité du 22 avril 1970, se sont prononcés pour un renforcement de la démocratie parlementaire dans la Communauté. M. Spénale a rejeté les arguments de circonstance en soulignant

que certains penseront toujours que ce n'est pas le moment de déposer une motion de censure. Celle-ci n'a qu'un but, a déclaré en conclusion M. Spénale: permettre le développement de la démocratie parlementaire dans la Communauté.

M. Mansholt, président de la Commission européenne, a rappelé que c'est la première fois, en vingt ans, que l'Assemblée utilise son pouvoir de censure. La Commission, en ne présentant pas, dans un délai strict de deux ans, de propositions pour l'augmentation des pouvoirs budgétaires du Parlement, a pris ses responsabilités. Elle avait fait étudier auparavant le problème des pouvoirs budgétaires et législatifs de l'Assemblée et les implications que leur modification pourrait avoir sur la vie constitutionnelle de la Communauté et des Etats membres (rapport Vedel notamment). Les procédures de ratification du traité d'élargissement étant en cours, la Commission a estimé inopportun et dangereux de présenter des propositions modifiant l'équilibre institutionnel dans la Communauté et modifiant des traités en discussion dans les parlements des nouveaux Etats adhérents. M. Mansholt a déclaré que la Commission européenne avait estimé, après la Conférence au sommet, qu'une proposition de la Commission élargie rencontrerait un maximum d'audience et aurait le maximum de chances d'aboutir. C'est pourquoi, elle s'est abstenue de faire des propositions sur les pouvoirs budgétaires du Parlement. Il s'agit d'un problème d'opportunité politique et de choix du moment.

En terminant, M. Mansholt a évoqué les perspectives favorables au développement des institutions communautaires et a estimé qu'étant donné l'impact croissant du budget sur le développement de la Communauté il sera impossible de se passer d'un véritable contrôle démocratique. Le Parlement européen dans ce contexte, ainsi que dans celui de l'union européenne, aura une mission essentielle à remplir.

Après de longues discussions au sein de la commission des finances et des budgets et des groupes politiques, une proposition de résolution a été déposée par MM. Lücker (all.), président du groupe démocrate-chrétien, Vals (fr.), président du groupe socialiste, et Berkhouwer (lib. néerl.) sur les pouvoirs budgétaires du Parlement européen. Compte tenu de ces faits et après avoir entendu la réponse de M. Mansholt, M. Spénale a décidé de retirer sa motion de censure, en espérant qu'elle aura servi la cause du Parlement européen et le progrès de la démocratie parlementaire dans la Communauté.

M. Vals a présenté les principaux points de la résolution et a déclaré que, si la Commission européenne ne tenait pas ses engagements dans un délai raisonnable, une nouvelle motion de censure pourrait être déposée. M. Mansholt, président de la Commission européenne, a remercié M. Spénale pour sa décision. La Commission comprend le mécontentement des parlementaires mais, pour elle, le problème était de savoir ce qu'il était possible de faire du point de vue politique. La nouvelle Commission devra donner satisfaction au Parlement dans les délais prévus.

M. Giraudo (dém.-chr. it.), président de la commission politique, a approuvé la proposition de résolution. M. Ribière (fr.), au nom du groupe de l'U.D.E., s'est rallié à la résolution dans ses grandes lignes. Bien qu'il ait dénoncé la carence de la Commission européenne, M. Ribière a déclaré que son groupe aurait voté malgré cela contre la motion de censure qui, à son avis, est irrecevable. D'après le traité, le Parlement n'a un droit de censure que sur l'ensemble de la gestion de la Commission européenne. Il s'agit d'ailleurs d'une censure administrative et non politique. Il convient d'améliorer les procédures de décision dans la Communauté, a souligné M. Ribière, qui a demandé que la Commission européenne utilise pleinement son droit de modifier ses propositions après l'avis rendu par le Parlement européen.

Mlle Flesch (lux.), au nom du groupe des libéraux et apparentés, a regretté le retrait de la motion de censure pour laquelle son groupe aurait voté. Ce qui est en cause dans ce débat, c'est un des aspects essentiels des pouvoirs du Parlement. Un coup de semonce aurait dû être donné à la Commission européenne qui a failli à ses obligations. Le remplacement de la motion de censure par une résolution n'est pas une bonne solution et démontre un manque de courage de la part du Parlement. Le groupe libéral s'abstiendra dans le vote sur la résolution. M. Fabbrini (non inscrit, com. it.) a adopté la même position en soulignant que le Parlement européen ne remplissait pas son rôle de stimulant. Il se laisse aller trop facilement à des solutions d'abandon et de compromis. M. Mansholt a tenu à préciser que la Commission européenne était une institution politique qui devait apprécier, à chaque moment, si elle pouvait tenir ses engagements politiques.

M. Lücker (dém.-chr. all.) a rappelé qu'en juillet 1972 le Parlement européen avait accepté la position de la Commission européenne. M. Spénale a précisé que la nouvelle Commission devait respecter les engagements de la Commission sortante en vertu du principe de la continuité des institutions. Pour M. Armengaud (lib. fr.), le Parlement européen ne doit pas approuver

systématiquement la Commission européenne, un tel comportement risquant de le mettre sous la coupe de l'administration de la Commission.

Le Parlement européen a adopté la résolution présentée par MM. Lücker et Vals et a approuvé un amendement présenté par M. Scelba qui demande à la Commission européenne de préparer des propositions sur les pouvoirs législatifs du Parlement européen en tenant compte des décisions prises par la Conférence au sommet. A la suite de l'adoption de cet amendement, M. Ribière a déclaré que le groupe de l'U.D.E. voterait contre la résolution.

Le Parlement européen convient de la sincérité de la position de la Commission européenne et prend acte de son engagement de demander à la Commission élargie de faire des propositions dans les plus brefs délais afin que les nouveaux pouvoirs budgétaires du Parlement puissent être appliqués pour l'élaboration du budget de 1975, premier budget alimenté exclusivement par des ressources propres. Le Parlement européen considère que la motion de censure, compte tenu des transferts de pouvoir à intervenir, pourra être reprise.

Programme pluriannuel de recherche et d'enseignement des Communautés

(11 décembre)

Le Parlement européen a discuté les propositions de la Commission européenne relatives à trois décisions et à plusieurs autres documents concernant le nouveau programme pluriannuel de recherche et d'enseignement des Communautés.

Dans la résolution adoptée à la suite de la discussion du rapport (doc. 240/72) présenté par M. Gerlach (soc. all.) au nom de la commission de l'énergie, de la recherche et des problèmes atomiques, le Parlement européen demande le maintien en activité de l'établissement de Petten du centre commun de recherche dont les propositions impliquent la fermeture, demande également le transfert du programme d'informatique dans le secteur non nucléaire, s'inquiète du sort de certains agents affectés aux réacteurs ESSOR et HFR, et invite le Conseil à appliquer généreusement l'article 235 CEE aux projets de recherche non nucléaire. D'autre part, le Parlement européen approuve les propositions concernant la modification d'une décision du Conseil arrêtant un programme quinquennal de recherche et d'enseignement dans les domaines de la fusion, de la physique des plasmas, de la biologie et de la protection sanitaire.

M. Gerlach a précisé que ce programme quinquennal de recherche s'élevait à 237 millions d'unités de compte (1 u.c. égale 1 dollar environ) et a souligné que le Parlement devait différer l'approbation du programme quinquennal en attendant le budget complémentaire le concernant. Si ce budget n'est pas conforme aux demandes du Parlement, celui-ci se verra dans l'obligation de le rejeter.

MM. Gerlach (soc. all.) et Noé (dém.-chr. it.) ont approuvé la résolution au nom de leurs groupes politiques. M. Noé a exposé également l'avis favorable de la commission des finances et des budgets et s'est préoccupé du sort des agents des centres de Petten et d'Ispra ainsi que la cession aux Etats membres des réacteurs ESSOR et HFR situés dans ces centres. M. Leonardi (non inscrit, com. it.) s'est prononcé contre la résolution qui est, en réalité, un constat de faillite. La Commission européenne essaie d'échapper à ses responsabilités en voulant se décharger sur les Etats membres des résidus d'une politique erronée et en abandonnant toute tentative de politique commune indispensable à l'autonomie de la Communauté et à toute tentative visant à lui conférer une identité politique. M. Oele (soc. néerl.) a demandé en quoi Euratom pourra contribuer, dans le cadre du nouveau programme, à assurer une plus grande sécurité et une meilleure coordination. M. Flämig (soc. all.) a demandé que la Commission européenne étudie les résultats de la restructuration du centre commun de recherche, restructuration qui ne semble pas avoir donné tous les résultats attendus.

M. Spinelli, membre de la Commission européenne, a souligné que la Communauté n'était pas encore parvenue à définir une politique d'ensemble de la recherche. Dans son programme, la Commission a procédé de façon pragmatique et a cherché à isoler les sujets sur lesquels il serait possible de parvenir à une série d'accords satisfaisants. Les lignes directrices données par le Conseil ont eu pour effet que les réacteurs ESSOR et HFR n'ont pas pu être inclus dans le programme et la Commission a dû demander aux Etats membres de les prendre en charge. M. Spinelli s'est déclaré prêt à réétudier la question du fonctionnement de la direction générale du centre commun de recherche et a terminé en souhaitant que la Communauté puisse enfin arriver à définir une politique commune de la recherche.

Aide communautaire pour le coke

(11 décembre)

Le Parlement européen, dans une résolution faisant suite au rapport (doc. 225/72) présenté par M. Wolfram (soc. all.), au nom de la commission de

l'énergie, de la recherche et des problèmes atomiques, a approuvé l'initiative de la Commission européenne de renouveler le système d'aide communautaire pour les charbons à coke et les cokes destinés à la sidérurgie de la Communauté, système qui vient à expiration le 31 décembre 1972. Une telle décision permettra de promouvoir l'écoulement du charbon ou, au moins, assurera la stabilité de sa consommation. La Commission européenne est invitée à prendre d'autres mesures dans ce sens. Le Parlement européen se félicite de la souplesse qui caractérise la fixation des aides et de ce que le système soit prévu pour une durée de huit ans. D'autre part, le Parlement demande à être mieux informé des activités de la Commission européenne dans le secteur de la C.E.C.A. et, notamment, à être consulté sur toutes les décisions importantes que la Commission a l'intention de prendre dans ce secteur.

Au nom du groupe socialiste, M. Wolfram a approuvé la résolution, de même que M. Springorum (all.), au nom du groupe démocrate-chrétien, qui a demandé que le Parlement européen participe, sous une forme à définir, au processus de décision dans le domaine de la C.E.C.A. Du fait de la fusion des exécutifs et des rapports généraux, le Parlement est moins bien informé des affaires de la C.E.C.A. M. Artzinger (dém.-chr. all.) s'est préoccupé de la définition du contrat à long terme au sens de la réglementation des aides.

M. Haferkamp, vice-président de la Commission européenne, s'est déclaré prêt à examiner, avec le Parlement et ses commissions, les moyens permettant une meilleure information du Parlement sur les affaires de la C.E.C.A. et sa participation aux décisions dans ce secteur. M. Haferkamp a précisé que la définition du contrat à long terme interviendrait dans un règlement d'application.

Politique de l'environnement

(12 décembre)

Dans une question orale avec débat (nº 23/72), la commission des affaires sociales et de la santé publique a demandé à la Commission européenne quelles mesures concrètes elle compte proposer dans un proche avenir sur la base des résultats des conférences sur la protection de l'environnement qui se sont tenues à Stockholm et à Vienne en juin 1972.

Après que M. Jahn (dém.-chr. all.) a présenté la question orale, M. Haferkamp, vice-président de la Commission européenne, a déclaré que les travaux effectués

jusqu'à présent par la Commission restaient entièrement valables, les travaux des conférences internationales ayant confirmé les positions de la Commission. Celle-ci présentera un programme nouveau et plus étendu compte tenu du mandat que lui a confié, dans ce domaine, la Conférence au sommet.

Au nom du groupe socialiste, M. Oele (néerl.) a fait remarquer que les positions prises récemment par la conférence intergouvernementale sur l'assainissement des eaux du Rhin allaient à l'encontre du principe défini au niveau européen selon lequel les pollueurs seront les payeurs. M. Oele a attiré l'attention sur les dangers des centrales nucléaires et des implantations industrielles. M. Liogier (fr.), au nom du groupe de l'U.D.E., a estimé qu'il fallait prendre conscience, au niveau européen, de la nécessité d'une politique sérieuse et efficace pour la protection du milieu naturel et le développement harmonieux du progrès économique. Des actions concertées et précises doivent être prises dans le cadre d'une politique européenne de l'environnement.

Questions budgétaires et administratives

(12 décembre)

Budget et taux de prélèvement C.E.C.A. pour 1973. Le Parlement européen, dans une résolution faisant suite à la discussion du rapport (doc. 231/72) fait par M. Aigner (dém.-chr. all.) au nom de la commission des finances et des budgets, s'est prononcé pour le maintien du taux de prélèvement à 0,29 % pour l'année 1973. Le Parlement a invité la Commission à élaborer des propositions sur les moyens de faire face à l'accroissement probable des crédits à inscrire dans les budgets futurs de la C.E.C.A., sans alourdir la charge de prélèvement qui grève les industries de la C.E.C.A.

M. Spénale (fr.), au nom du groupe socialiste, a approuvé la résolution et a fait remarquer que les ressources de la C.E.C.A. avaient permis d'obtenir des résultats intéressants dans les domaines de la reconversion et du logement. M. Leonardi (non inscrit, com. it.) s'est prononcé contre la résolution. Le maintien du taux de prélèvement à 0,29 º/o obligera à renoncer au programme de recherche qui devrait être développé.

M. Coppé, membre de la Commission européenne, a regretté que le Parlement n'ait pas suivi la proposition de la Commission de fixer à 0,30 º/o le taux du prélèvement. Il proposera à la Commission de suivre l'avis du Parlement européen.

Statut des fonctionnaires européens. Le Parlement européen a donné un avis favorable à deux règlements portant modification du statut des fonctionnaires des Communautés européennes, sur la base de deux rapports présentés par M. Rossi (lib. fr.), au nom de la commission des finances et des budgets.

Le premier texte (rapport, doc. 223/72) apporte des modifications au statut en faveur des fonctionnaires anciens déportés ou internés de la résistance. Le deuxième (rapport, doc. 224/72) concerne plusieurs modifications rendues nécessaires, notamment à la suite d'un arrêt de la Cour de Justice relatif à la notion de chef de famille.

Politique commune des transports (12 décembre)

Harmonisation des structures des taxes sur les véhicules utilitaires. Le Parlement européen a discuté une question orale avec débat (nº 24/72) présentée par M. Oele (soc. néerl.), président de la commission des transports, au Conseil sur l'harmonisation des structures des taxes sur les véhicules utilitaires. Le retard dans ce domaine rend plus difficile les progrès de la politique commune des transports. C'est pourquoi, la commission des transports demande au Conseil quand il compte statuer sur la proposition présentée à ce sujet par la Commission européenne en 1968.

Le président en exercice du Conseil, M. Kruisinga, secrétaire d'Etat néerlandais aux transports, a déclaré que le Conseil était conscient de l'importance de l'harmonisation des conditions de concurrence dans la Communauté. La complexité de l'aménagement des structures des taxes explique le long délai écoulé depuis le dépôt de la proposition de la Commission européenne. Le problème essentiel auquel a été consacré tout ce temps était la détermination du coût marginal d'usage par véhicule/km. Etant donné l'état d'avancement des travaux, le président en exercice du Conseil pense que la directive pourra être adoptée probablement au cours du premier semestre 1973.

M. Coppé, membre de la Commission européenne, a souhaité que le Conseil adopte rapidement la directive, car la priorité doit être donnée à l'harmonisation des structures. M. Seefeld (soc. all.) a mis l'accent sur l'importance de cette directive pour l'ensemble de la politique commune des transports.

Avis divers. Sur la base de rapports de la commission des transports, le Parlement européen a donné des avis favorables aux propositions suivantes:

- modification d'une décision du Conseil instituant une procédure d'examen et de consultation préalables pour certaines dispositions législatives, réglementaires ou administratives envisagées par les Etats membres dans le domaine des transports (rapport, doc. 221/72, fait par M. Kollwelter, dém.-chr. lux.);
- modification d'une directive concernant l'uniformisation de certaines règles relatives aux autorisations pour le transport de marchandises par route entre les Etats membres (rapport, doc. 222/72, fait par M. Kollwelter, dém.-chr. lux.);
- règlement relatif au contrôle de capacité des transports de marchandises par route entre les Etats membres (rapport, doc. 220/72, fait par M. Giraud, soc. fr.).

Politique agricole commune

(11 décembre)

Régime des prix minima. Sur la base d'un rapport (doc. 218/72) fait par M. Kollwelter (dém.-chr. lux.), au nom de la commission de l'agriculture, le Parlement européen n'a accepté la prorogation du régime des prix minima que pour une année (la Commission européenne proposait deux ans). Ce régime ne s'appliquant plus qu'aux pommes de terre, le Parlement européen demande à la Commission de présenter une proposition de règlement concernant l'organisation commune de ce secteur.

M. Vredeling (soc. néerl.), bien que favorable à une suppression du régime détestable des prix minima, ne votera pas contre le rapport. M. Mansholt, président de la Commission européenne, n'estime pas exclu que la Commission accepte la réduction d'une année.

Secteur du houblon. Sur la base d'un rapport (doc. 215/72) fait par M. Borocco (U.D.E., fr.) au nom de la commission de l'agriculture, le Parlement a approuvé un règlement fixant le montant de l'aide aux producteurs de houblon au titre de la récolte 1971.

Avis divers

(12 décembre)

Contingent tarifaire communautaire. Sur la base d'un rapport (doc. 227/72) fait par M. Cousté (U.D.E., fr.), au nom de la commission de l'association avec la Turquie, le Parlement européen a approuvé deux règlements concernant un contingent tarifaire communautaire pour les noisettes de Turquie et une suspension du tarif douanier commun pour certains produits agricoles originaires de Turquie.

Produits de la pêche. Le Parlement européen, sur la base d'un rapport (doc. 237/72) fait par M. Laudrin (U.D.E., fr.) au nom de la commission des relations avec les pays africains et malgache, a approuvé deux prorogations de règlements relatifs à l'importation dans la Communauté de certains produits de la pêche de Tunisie et du Maroc.

Taux réduit du droit d'apport. Le Parlement européen a approuvé une directive modifiant le champ d'application du taux réduit du droit d'apport en faveur de certaines opérations de restructuration de sociétés, sur la base d'un rapport (doc. 232/72), présenté par Mlle Flesch (lib. lux.) au nom de la commission des finances et des budgets. Le Parlement a critiqué, à cette occasion, le caractère fragmentaire des propositions de la Commission en matière d'harmonisation fiscale.

II. SESSION DE JANVIER 1973

Le Parlement européen, réuni à Strasbourg du 16 au 19 janvier 1973, a consacré une séance solennelle à l'élargissement des Communautés européennes. La Commission européenne a présenté son exposé annuel sur la situation économique de la Communauté et a répondu à une question orale sur l'accord de coopération économique franco-polonais. Le président en exercice du Conseil a fait des communications sur l'association C.E.E.-Chypre et l'arrêt définitif du budget des Communautés pour 1973. Le Parlement européen a rendu plusieurs avis dans les domaines de la politique agricole commune, de l'harmonisation et du rapprochement des législations, des conflits de lois en matière de relations de travail. D'autre part, le Parlement s'est prononcé pour une action commune dans le domaine des transports aériens et pour la création d'un réseau communautaire de zones de stockage des déchets radioactifs. Enfin, le Parlement a complété son règlement en prévoyant une heure réservée aux questions à la Commission européenne et au Conseil, a demandé un programme de bourses communautaires pour de jeunes américains et a validé les mandats des représentants des trois nouveaux Etats membres.

Séance solennelle consacrée à l'élargissement des Communautés européennes

(16 janvier)

M. Behrendt (soc. all.), président du Parlement européen, dans son allocution d'ouverture de la séance solennelle, a rappelé qu'il y a vingt ans l'Assemblée commune de la C.E.C.A. avait commencé ses travaux dans le même hémicycle où le Parlement européen se réunit pour la première fois avec les parlementaires des trois nouveaux Etats membres de la Communauté européenne. Le président adressa ses souhaits de bienvenue aux parlementaires danois, irlandais et britanniques, évoqua les diverses étapes de l'adhésion des trois Etats et souligna qu'ils pourront fournir une contribution précieuse à l'unification économique et

politique de l'Europe. M. Behrendt remercia les présidents des quinze Assemblées parlementaires des neuf Etats membres de la Communauté qui se sont réunis en conférence le 15 janvier à Strasbourg. Leur présence à cette séance solennelle marque leur attachement particulier au Parlement européen et souligne la grande portée de l'élargissement. Nous devons unir l'Europe en une seule entité politique tenant compte des particularités nationales, a poursuivi le président du Parlement européen qui a souhaité la bienvenue à la nouvelle Commission européenne et à son président, M. Ortoli, ainsi qu'au Conseil des ministres. M. Behrendt a insisté sur la nécessité d'une légitimation démocratique de la législation communautaire et a terminé en déclarant que le Parlement européen entendait résolument poursuivre son action, sur la voie de l'intégration, la chance du monde occidental, libre et démocratique, résidant dans l'Europe unie.

M. Ortoli, président de la Commission européenne, a rendu hommage à ses prédecesseurs et aux anciens membres de la Commission dont le legs commun est, par nécessité et par nature, une institution dont le rôle est politique. L'activité de la Commission s'orientera autour de deux points essentiels: son pouvoir d'initiative et le dialogue avec l'Assemblée. M. Ortoli a esquissé ensuite les principales actions que la Commission entend entreprendre au cours de cette année dans les domaines de l'union économique et monétaire, de la politique sociale et commerciale, des relations extérieures et des relations avec les pays associés et les pays en voie de développement, de l'amélioration du fonctionnement institutionnel dans la Communauté. Le président de la Commission européenne a insisté sur l'importance du dialogue Commission—Parlement européen et a souligné la volonté de la Commission de le développer et de l'améliorer. En terminant, M. Ortoli a déclaré que la Commission était consciente de sa responsabilité qu'elle entend exercer totalement, car il s'agit de l'avenir de notre continent.

M. Fayat, secrétaire d'Etat au commerce extérieur de Belgique, président en exercice du Conseil, a fait quelques remarques en ce qui concerne: le respect du calendrier des travaux pour l'année en cours; la construction progressive de l'union économique et monétaire et de l'union européenne; les procédures communautaires retenues par le sommet de Paris pour l'exécution de toutes les missions nouvelles; les contacts étroits et réguliers que le Conseil maintiendra avec l'Assemblée. Le Président du Conseil a proposé plusieurs thèmes de réflexion pour définir l'action de l'Europe dans les années à venir: quel type de société la Communauté choisira-t-elle pour créer un cadre de vie plus humain? comment assurer en Europe une démocratie exemplaire? chercher à concilier les intérêts de l'Europe et les intérêts du reste du monde.

M. Dalsager (soc. dan.), au nom des membres danois, a exprimé l'espoir que le Parlement européen puisse jouer un rôle important dans la Communauté et que ses pouvoirs soient accrus. Les parlementaires danois s'efforceront de contribuer au bien de tous. M. Yeats (non inscrit, Fianna Fail, irl.) a souligné que les parlementaires irlandais voulaient participer pleinement aux tâches importantes de l'avenir. Si le Parlement européen a des défauts, il n'en demeure pas moins le cadre démocratique essentiel sans lequel l'intégration ne peut être réalisée. Au nom des membres britanniques, M. Kirk (cons. brit.) a regretté que le parti travailliste n'ait pas cru devoir désigner, pour l'instant, ses représentants et a rappelé qu'il a soumis au Bureau du Parlement un mémorandum contenant plusieurs suggestions pour l'amélioration des procédures de travail du Parlement. Tout ce qui n'est pas interdit est permis, a ajouté M. Kirk qui s'est déclaré un ferme partisan du renforcement des pouvoirs de l'Assemblée.

Situation économique de la Communauté

(16 et 17 janvier)

M. Haferkamp, vice-président de la Commission européenne, en exposant au Parlement européen la situation économique de la Communauté et les perspectives pour 1973, a déclaré que l'on pouvait attribuer la notation "movenne" à la situation économique de la Communauté en 1972 qui a présenté les caractéristiques suivantes: progression du produit brut de la Communauté de 4 º/o, augmentation du nombre de chômeurs dans tous les pays membres; forte hausse des prix à la consommation (6,5 à 7 º/o); amélioration des termes de l'échange. Pour 1973, la prévision d'une vive expansion conjoncturelle se confirme pour les pays de la Communauté. La progression du produit brut devrait être comprise entre 4,5 º/o et 5,5 º/o. Le nombre des chômeurs ne diminuera que relativement peu. La réalisation du plein emploi dans la Communauté suppose des efforts importants dans le domaine de la qualification professionnelle et de la diminution des disparités régionales. Il existe un risque réel pour la Communauté de ne pas retrouver le chemin de la stabilité en 1973, en raison notamment de l'accélération de la hausse des prix au cours des derniers mois, de l'accroissement des coûts unitaires et de nouvelles revendications de revenus. M. Haferkamp a rappelé les mesures prises par les Etats membres pour lutter contre l'inflation et a précisé que la Commission européenne présentera, dans quelques jours, d'autres propositions dans le domaine de la politique commerciale. "Ce n'est qu'à la condition de concilier une croissance durable et le plein emploi avec le maintien de la stabilité que le progrès économique et social sera assuré et que les efforts pour la construction de l'union économique et monétaire seront couronnés de succès". M. Haferkamp a terminé son exposé en rappelant le plan de travail de la Commission européenne pour 1973 qui amènera un renforcement de la cohésion monétaire interne de la Communauté par la création du Fonds européen de coopération monétaire et sa cohésion dans les relations monétaires internationales. La première étape de la réalisation de l'union économique et monétaire se termine à la fin de 1973. Il s'agit à présent de définir les objectifs à réaliser durant la deuxième étape afin que les mesures nécessaires puissent être prises. La Commission sera confrontée, à ce propos, à de très difficiles problèmes d'ordre conceptuel, institutionnel et politique.

M. Bos (néerl.), au nom du groupe démocrate-chrétien, a estimé que les deux grands ennemis sur la voie de la stabilité et du progrès étaient le chômage et l'inflation et a demandé une politique monétaire plus vigoureuse et une politique de concurrence plus active. M. Vals (fr.), président du groupe socialiste, après avoir regretté l'absence des représentants de la Norvège et des travaillistes britanniques, a déclaré que son groupe continuerait à agir avec vigueur pour la réalisation de l'Europe qui doit prendre des positions communes en politique étrangère et doit, dès maintenant se concerter pour aider à la reconstruction du Viet-nam. M. Vals a mis l'accent sur les objectifs ambitieux fixés par la Conférence au sommet et qu'il faut maintenant concrétiser, notamment en ce qui concerne l'union économique et monétaire et la politique régionale. Le groupe socialiste se félicite de la composition de la nouvelle Commission européenne et souhaite que la présence d'hommes nouveaux dans les différentes institutions de la Communauté débouche sur une nouvelle volonté politique à l'égard du Parlement européen.

Lord Gladwyn (brit.), au nom du groupe des libéraux et apparentés, a souligné la nécessité d'arriver rapidement à une politique économique commune ainsi que l'importance du contrôle démocratique du Parlement et son rôle de stimulateur. Sir Brandon Rhys-Williams (brit.), au nom du groupe conservateur, a mis l'accent sur la lutte contre l'inflation. Il a rappelé les mesures prises par le Royaume-Uni et s'est félicité du rôle joué par les pays européens au sein du Fonds monétaire international. Le groupe conservateur collaborera efficacement pour la mise en oeuvre du programme économique et monétaire adopté par la Conférence au sommet de Paris. Au nom du groupe de l'U.D.E., son président, M. Triboulet (fr.), a insisté sur la nécessité d'une action européenne pour lutter contre l'inflation. Les actions nationales doivent être conçues et exécutées de concert au niveau européen, sinon elles risquent d'échouer. Il doit en être ainsi notamment pour la politique budgétaire et monétaire et lors des discussions commerciales avec les Etats-Unis. Une volonté politique commune est indispensable à la réalisation de l'union économique et monétaire.

Pour Mme Iotti (non inscrit, com. it.), les problèmes économiques ne pourront être résolus qu'avec la collaboration des peuples de la Communauté. Le Parlement européen doit être composé de toutes les forces politiques des Etats membres et ses pouvoirs doivent être augmentés. En terminant, Mme Iotti a demandé que le Parlement européen se préoccupe de la reconstruction du Viet-nam. M. Brewis (cons. brit.) a fait plusieurs suggestions pour lutter contre l'inflation et s'est préoccupé de la construction navale et de la politique régionale, M. Dich (non inscrit, soc. pop. dan.) a rappelé que 37 º/o des danois sont opposés au Marché commun qui comporte un danger de limitation de l'autodétermination nationale. L'union européenne risque d'aboutir à la constitution de blocs, a souligné M. Dich qui est opposé à l'accroissement des pouvoirs du Parlement européen. M. Ryan (dém.-chr. irl.) a demandé que la Communauté lutte avec plus d'efficacité contre l'inflation, notamment en Irlande. D'autre part, la Communauté doit pratiquer une politique d'entente, de détente et de coopération avec les pays tiers. Pour M. Bersani (dém.-chr. it.), l'Europe doit se préoccuper d'améliorer son visage social et de définir une méditerranéenne et une politique d'aide au Sir Anthony Esmonde (dém.-chr. irl.) a demandé que la Communauté s'intéresse particulièrement à la lutte contre la faim dans le monde. M. Cruise O'Brien (soc. irl.) a insisté sur la nécessité d'une politique régionale européenne et a exprimé l'espoir que l'entrée des irlandais et des britanniques dans la Communauté favorise le règlement pacifique du conflit qui se poursuit en Ulster. Pour M. Cousté (U.D.E., fr.), la priorité, dans le domaine économique, doit être donnée à la lutte contre l'inflation et au retour à la stabilité des prix. D'autre part, pour créer une zone monétaire européenne, il faut respecter la parité fixe des monnaies. Pour les pays en difficultés, il convient de recourir au soutien mutuel et à l'ensemble des mécanismes de solidarité définis au niveau de la Communauté. M. Petersen (lib. dan.) s'est préoccupé de la définition d'une politique régionale et de l'accroissement des pouvoirs du Parlement européen. M. Lange (soc. all.), président de la commission économique, a estimé qu'il était important que soit promulguée une "loi européenne" de promotion de la stabilité et a annoncé que la commission économique présentera un rapport sur la situation économique de la Communauté, au cours d'une prochaine session.

Accord de coopération économique franco-polonais (17 janvier)

Dans une question orale avec débat (nº 19/72) présentée par M. Kriedemann (soc. all.) en remplacement de M. Glinne (soc. belge), le groupe socialiste a demandé à la Commission européenne si les aspects de la politique commerciale

que comporte manifestement l'accord franco-polonais de coopération économique, industrielle, scientifique et technique ont été soumis à la consultation convenue, en la matière, par les Etats membres de la C.E.E. Le groupe socialiste demande, d'autre part, si le non-respect de l'engagement pris n'est pas de nature à compliquer, pour l'avenir, la définition et la poursuite d'une politique communautaire commerciale envers les Etats membres du COMECON.

Dans sa réponse, Sir Christopher Soames, vice-président de la Commission européenne, a précisé que les accords de la nature de celui qui a été conclu entre la France et la Pologne ne sont pas soumis aux procédures de consultation préalable de la Communauté. Néanmoins, la Commission est consciente du lien qui peut exister entre les accords de coopération et la mise en oeuvre d'une politique commerciale commune vis-à-vis des pays à commerce d'Etat. De tels accords constituent un instrument utile au développement harmonieux des échanges avec ces pays. Il faut veiller à ce que les accords de coopération négociés par chaque pays membre n'aillent pas à l'encontre du concept général d'une politique commerciale commune. En terminant, Sir Christopher Soames a déclaré que beaucoup de progrès restaient à faire pour développer les relations avec les pays de l'Est. Ces progrès dépendront non seulement de la résolution de nos partenaires sur le plan politique, mais aussi de notre aptitude à élaborer des solutions bien équilibrées. Pour M. Baas (néerl.), qui parlait au nom du groupe des libéraux et apparentés, la Communauté doit élaborer une politique commune à l'égard des pays de l'Est, sur le plan commercial et aussi politique. M. de la Malène (fr.), au nom du groupe de l'U.D.E., après avoir rappelé que les responsabilités communautaires en matière de politique commerciale étaient nettement définies dans le traité CEE, a estimé qu'il fallait aller au-delà du traité en tenant compte de la réalité de la politique commerciale commune et de responsabilités communautaires. D'autre part, M. de la Malène s'est déclaré partisan d'une harmonisation des rapports des Etats membres avec les pays à commerce d'Etat, mais s'est refusé à prendre en considération le COMECON en tant que tel. M. Giraud (soc. fr.) a souligné qu'il était bon que, depuis le 1er janvier 1973, des précautions aient été prises pour que ce type d'accord tombe plus ou moins directement dans le cadre de la compétence communautaire. M. Kriedemann (soc. all.) s'est prononcé en faveur d'une politique dynamique de la Communauté à l'égard des pays à commerce d'Etat.

Sir Christopher Soames a répondu qu'en cette matière il ne fallait pas s'en tenir strictement aux traités. Il faut être pragmatique car la Communauté vit et évolue et elle s'est engagée à pratiquer une politique commerciale commune à l'égard des pays à commerce d'Etat. Le problème est difficile et ne sera pas résolu rapidement.

Association C.E.E.—Chypre (16 janvier)

M. Fayat, président en exercice du Conseil, dans une communication au Parlement, a précisé que l'accord d'association avec Chypre avait été signé en septembre 1972 et que les autorités cypriotes avaient le souci de le voir entrer en vigueur le plus vite possible. Les principales préoccupations de Chypre concernaient les exportations vers l'Angleterre. Avec l'accord C.E.E.—Liban qui pourra entrer en vigueur au cours du premier trimestre de 1973 et l'accord signé avec l'Egypte en septembre 1972, le Conseil compte avoir une approche globale dans ses relations avec ces pays. D'autres accords avec les pays du bassin méditerranéen, du fait de l'élargissement, sont en cours de conclusion ou sont déjà approuvés par le Conseil, a rappelé M. Fayat. Il s'agit de l'Espagne, d'Israël, du Maroc, de la Tunisie, de la Turquie, de la Grèce et de Malte. En attendant la mise en vigueur de ces accords, le régime appliqué par les nouveaux Etats membres à l'égard de ces pays est le même que celui appliqué aux pays tiers.

Budget des Communautés pour 1973 (16 janvier)

Le président en exercice du Conseil, M. Fayat, a communiqué au Parlement la position prise par le Conseil sur le budget 1973, à la suite de sa discussion par le Parlement (voir PE-Informations, 1972/9). Le Conseil a retenu plusieurs propositions de modifications présentées par l'Assemblée. Après avoir examiné attentivement les autres propositions de modification, le Conseil n'a pas pu les accepter. Il s'agit notamment des modifications concernant le réseau informatique européen, la politique régionale et industrielle, le Fonds social, les structures agricoles. Le président du Conseil a assuré le Parlement que le Conseil veillera à mettre tout en oeuvre pour resserrer la collaboration avec l'Assemblée.

M. Spénale (soc. fr.), président de la commission des finances et des budgets, a remarqué que la collaboration avec le Conseil s'était améliorée. Cependant, a déclaré M. Spénale, les refus du Conseil prouvent que les pouvoirs budgétaires du Parlement sont illusoires et ne recouvrent rien. On lui demande de fournir une apparence de légitimation démocratique. Les agissements du Conseil sont intolérables et il faut espérer que les nouveaux Etats membres apporteront un appui essentiel au Parlement dans ce domaine. Ce n'est pas le Parlement européen qui ne prend pas les initiatives nécessaires, c'est le Conseil qui refuse de l'entendre. M. Offroy (U.D.E., fr.), rapporteur du budget des Communautés

pour 1973, a précisé que le Conseil n'avait accepté que les modifications mineures présentées par le Parlement et a ajourné les plus importantes. Il s'est déclaré convaincu de la nécessité de pratiquer une politique budgétaire dynamique pour réaliser des politiques communes dans tous les secteurs du Marché commun. Sinon, nous ne parviendrons pas à intéresser l'opinion publique à la construction de l'Europe, a conclu M. Offroy.

Politique agricole commune

Marché de la viande bovine (18 janvier). Le Parlement européen a examiné la proposition de règlement de la Commission européenne instituant un régime de primes d'encouragement au développement de la production de viande bovine et de primes à la reconversion, vers la production de viande, de troupeaux bovins à orientation laitière. Une résolution, présentée par M. Vetrone (dém.-chr. it.), dans son rapport (doc. 244/72), fait au nom de la commission de l'agriculture, a été approuvée par le Parlement qui exprime son adhésion de principe aux initiatives prises par la Commission européenne pour rechercher des mesures susceptibles d'encourager le développement de la production de viande bovine dans la Communauté. A la suite de l'adoption d'un amendement présenté par M. Briot (fr.) au nom du groupe de l'U.D.E., le Parlement s'est prononcé contre l'octroi de primes pour l'abattage de génisses après le premier vêlage. D'autre part, il a estimé que le problème de la production de viande bovine devait être considéré dans le contexte de l'ensemble des secteurs de production et a exprimé sa perplexité à l'égard des primes proposées, dans la mesure où elles ne semblent pas propres à donner des solutions adéquates au problème des revenus, des conditions de travail et des moyens financiers des producteurs de viande bovine, compte tenu notamment de la situation des régions de montagnes et de collines. Le Parlement estime que l'augmentation des prix d'orientation et la réduction des coûts de production de la viande bovine auraient un effet positif durable sur cette production.

M. Aigner (dém.-chr. all.) en présentant l'avis de la commission des finances et des budgets, en remplacement de M. Reischl (soc. all.), s'est interrogé sur l'efficacité des mesures proposées, eu égard à leur coût, et a donné un avis favorable à la résolution. M. Richarts (dém.-chr. all.), Lord St. Oswald (cons. brit.), M. Briot (U.D.E., fr.), au nom de leurs groupes politiques, ainsi que MM. Scott-Hopkins (cons. brit.), Brewis (cons. brit.), Héger (dém.-chr. belge), Cifarelli (soc. it.) ont approuvé la résolution. M. Cippola (non inscrit, com. it.) a déclaré qu'il votait contre. M. Richarts a insisté sur la nécessité d'une politique

des structures pour encourager la production de viande bovine. Lord St. Oswald a reconnu que le Royaume-Uni avait des intérêts divergents dans le passé. Mais aujourd'hui une action commune s'impose. M. Briot a souligné l'incohérence de la politique européenne dans ce domaine et a demandé qu'il soit tenu compte des avis des agriculteurs, car la production de viande est un métier très difficile. MM. Scott-Hopkins et Brewis ont réclamé des mesures pour encourager la production bovine dans les régions de collines et de montagnes.

M. Lardinois, membre de la Commission européenne, a rappelé que les points de vue nationaux divergents avaient empêché de prendre des mesures énergiques. Des erreurs ont été commises par les institutions communautaires. Mais il vaut mieux avoir une politique agricole commune avec des lacunes que pas de politique agricole. M. Lardinois a déclaré qu'il prenait note des suggestions émises qui seront étudiées attentivement par la Commission européenne.

Importation de viande bovine. Sur la base d'un rapport (doc. 241/72) présenté par M. Vetrone (dém.-chr. it.) au nom de la commission de l'agriculture, le Parlement européen a approuvé une modification du règlement concernant le régime à l'importation. Il s'agit de la répartition communautaire de contingents de viande bovine congelée. Dans une résolution, le Parlement européen demande le respect du prix spécifique à l'importation qui doit être réservé au petit nombre de pays pratiquant des cours se rapprochant des cours communautaires et offrant toutes les garanties sanitaires.

Le Parlement a approuvé un deuxième règlement portant ouverture, répartition et mode de gestion du contingent tarifaire communautaire de viande bovine congelée (rapport, doc. 242/72, fait par M. Vetrone, dém.-chr. it., au nom de la commission de l'agriculture).

Stocks de beurre et leur utilisation (18 janvier). Dans une question orale avec débat (nº 26/72), M. Cipolla (non inscrit, com. it.) et plusieurs de ses collègues demandent à la Commission européenne des explications sur sa politique concernant la constitution de stocks d'excédents de beurre et leur utilisation. M. Cipolla s'inquiète des modalités des interventions et des ventes des stocks aux industries alimentaires à des conditions très favorables et estime qu'il serait plus avantageux de procéder à des ventes à la consommation par l'intermédiaire de coopératives.

Dans sa réponse, M. Lardinois, membre de la Commission européenne, a justifié la politique menée par la Commission. Il a précisé que les ventes à prix réduits

avaient bénéficié aussi bien à des petites qu'à de très grandes entreprises et que les modalités des ventes avaient été modifiées afin de réduire les fraudes. En terminant, M. Lardinois a estimé qu'il était possible d'écouler les excédents par l'intermédiaire de coopératives, mais la Communauté n'est pas en mesure de contrôler les prix.

Au nom du groupe démocrate-chrétien, M. Martens (belge) a demandé des mesures permanentes pour l'écoulement des excédents de beurre. Il faut rechercher des débouchés vers les pays tiers et les pays en voie de développement. Pour Mlle Lulling (lux.), qui parlait au nom du groupe socialiste, il faut avoir le courage de réajuster les relations entre les prix agricoles et repenser le système de garantie. La Commission européenne doit faire des propositions qui, tout en garantissant le revenu de la population agricole, n'incitent plus à une production excédentaire. En attendant, la Commission doit donner la priorité à l'aide alimentaire. Baroness Elles (brit.), au nom du groupe conservateur, est intervenue dans le même sens et s'est préoccupée de la situation des consommateurs qui sont directement touchés par les mesures de soutien aux produits agricoles. M. Pounder (cons. brit.) a attiré l'attention sur la situation de l'agriculture en Irlande du Nord et a suggéré, pour réduire les excédents de beurre, l'octroi de subventions et la réduction des prix à la consommation. MM. Cifarelli (soc. it.), Dewulf (dém.-chr. belge) et Jakobsen (soc. dan.) ont demandé que les excédents laitiers profitent aux pays en voie de développement et aux catégories sociales les plus défavorisées. En conclusion, M. Cipolla a constaté qu'il existait deux marchés du beurre: un marché privilégié pour les industriels et un marché à prix élevés pour les consommateurs.

M. Lardinois a précisé que les stocks actuels (300.000 tonnes) constituaient une provision raisonnable pour une Communauté aussi vaste, a mis l'accent sur la nécessité de réformes de structures et a constaté que les consommateurs avaient bénéficié, jusqu'à présent, des mesures prises pour favoriser l'écoulement des excédents de produits laitiers.

Situation monétaire des nouveaux Etats membres et politique agricole commune (19 janvier). Dans une résolution faisant suite au rapport (doc. 270/72) présenté par M. Héger (dém.-chr. belge), au nom de la commission de l'agriculture, le Parlement européen a souligné qu'il se résignait à souscrire à la proposition de règlement de la Commission européenne concernant les mesures à prendre dans le secteur agricole pour les nouveaux Etats membres suite à leur situation monétaire. La libre circulation des produits agricoles entre les trois nouveaux Etats membres et la Communauté devant intervenir le 1er février 1973 et la

flottaison de la livre étant maintenue, il a été nécessaire de prévoir un mécanisme de compensation qui s'ajoute à celui déjà instauré à cause de la disparité pré-existante des prix agricoles. Le Parlement européen considère que cette situation, qui entraîne la superposition ou la conjugaison de deux types de compensations, accentue les risques de distorsions graves et de spéculations pernicieuses pour l'agriculture. Il réaffirme la nécessité de mettre en oeuvre rapidement une politique monétaire commune afin que l'avenir de la Communauté ne soit pas mise en péril.

M. Scott-Hopkins (brit.), au nom du groupe conservateur, ainsi que Sir Brandon Rhys-Williams (cons. brit.) ont approuvé la résolution en soulignant que les mesures proposées étaient réalistes et pourront être appliquées. M. Lardinois, membre de la Commission européenne, a souhaité que la flottaison de la livre ne se prolonge pas et que des mesures efficaces soient prises pour aboutir à une union monétaire européenne.

Figues sèches et raisins secs d'Espagne (19 janvier). Le Parlement a approuvé deux règlements portant ouverture de contingents tarifaires communautaires de figues sèches et de raisins secs originaires d'Espagne (rapport, doc. 250/72, fait par M. Vredeling, soc. néerl., au nom de la commission de l'agriculture).

Production et commercialisation des agrumes (19 janvier). Sur la base d'un rapport (doc. 249/72) fait par M. Baas (lib. néerl.) au nom de la commission de l'agriculture, le Parlement européen a approuvé deux règlements modifiant les règlements prévoyant des mesures spéciales en vue de l'amélioration de la production et de la commercialisation des agrumes communautaires et en vue de favoriser le recours à la transformation pour certaines variétés d'oranges. Dans une résolution, le Parlement réclame la réalisation d'urgence du programme d'assainissement du secteur des oranges et des mandarines.

Importation d'agrumes d'Egypte (19 janvier). Le Parlement européen a approuvé un règlement instituant un régime préférentiel d'importation de certaines agrumes, prévu dans l'accord C.E.E.—Egypte. Dans la résolution faisant suite au rapport (doc. 263/72) fait par M. Vetrone (dém.-chr. it.) au nom de la commission de l'agriculture, le Parlement rappelle qu'il devient nécessaire de résoudre les problèmes régionaux et structurels qui subsistent dans les régions communautaires dédiées à des productions analogues et concurrentes et invite la Commission européenne à éviter toute perturbation du marché communautaire.

Importation de riz d'Egypte (19 janvier). Le Parlement européen a approuvé un règlement visant à établir les modalités d'application du régime d'importation de riz prévu dans l'accord C.E.E.—Egypte. Le Parlement espère que l'avantage économique résultant de cet accord bénéficiera aux producteurs égyptiens sans porter préjudice aux producteurs de la Communauté (rapport, doc. 264/72, fait par M. Vetrone, dém.-chr. it., au nom de la commission de l'agriculture).

Produits de la pêche (19 janvier). Le Parlement européen a approuvé un règlement portant modification du tarif douanier commun applicable à certains produits du secteur de la pêche (rapport, doc. 269/72, fait par M. Kriedemann, soc. all., au nom de la commission de l'agriculture).

Marché du sucre (18 janvier). Le Parlement européen a approuvé une proposition de règlement modifiant le règlement organisant le marché du sucre (rapport, doc. 265/72, fait par M. Klinker, dém.-chr. all., au nom de la commission de l'agriculture).

Interventions du F.E.O.G.A. (19 janvier). Le Parlement européen a approuvé une proposition de règlement fixant les règles générales pour le financement des interventions par le F.E.O.G.A., section garantie. Dans la résolution faisant suite au rapport (doc. 229/72) présenté par M. Beylot (U.D.E., fr.), au nom de la commission des finances et des budgets, le Parlement souligne l'intérêt des dispositions portant financement, en particulier, des opérations d'achat et de stockage, sur la base des dépenses réelles. Répondant à une question de M. Scott-Hopkins (cons. brit.), M. Lardinois, membre de la Commission européenne, a précisé que les dépenses occasionnées par les disparités dans les frais de stockage seraient à la charge de la Communauté.

Harmonisation des législations

(19 janvier)

Le Parlement européen a discuté un rapport (doc. 228/72) présenté par M. Koch (soc. all.) au nom de la commission des finances et des budgets, sur une troisième directive concernant l'harmonisation des dispositions législatives, réglementaires et administratives relatives aux taxes sur le chiffre d'affaires et aux accises perçues par le trafic de voyageurs. Cette directive a pour objet d'éviter l'absence de taxation des marchandises achetées, par des ressortissants des Etats membres, dans les comptoirs de vente sous douane des aéroports, à bord des avions et des navires et dans le cas des ravitaillements de navires, bateaux de plaisance et avions de tourisme

Pour des raisons tant politiques et juridiques qu'économiques et administratives, M. Koch, rapporteur, a estimé que la directive contenait des dispositions qui ne pouvaient pas être appliquées et a demandé à la Commission européenne d'élaborer de nouvelles propositions. Par contre, dans son avis présenté par M. Duval (U.D.E., fr.), la commission juridique a approuvé la directive, sous réserve de quelques modifications. En adoptant un amendement déposé par M. Duval, le Parlement européen a suivi l'avis de la commission juridique et s'est félicité de la présentation de cette proposition de directive.

Au cours du débat, M. Artzinger (all.), au nom du groupe démocrate-chrétien, a approuvé la position de la commission des finances et des budgets, tandis que M. Vermeylen (soc. belge) a appuyé les propositions de M. Duval. M. Lardinois, membre de la Commisison européenne, a précisé que les mesures proposées permettront un trafic plus facile des voyageurs à l'intérieur de la Communauté, même s'il existe des difficultés techniques. C'est pourquoi il a déconseillé au Parlement d'approuver la position de la commission des finances et des budgets.

Rapprochement des législations

Cacao et chocolat (18 janvier). Le Parlement européen a discuté le rapport (doc. 216/72) présenté par M. Vandewiele (dém.-chr. belge) au nom de la commission des affaires sociales et de la santé publique sur les modifications à la proposition de directive relative au rapprochement des législations des Etats membres concernant les produits de cacao et de chocolat destinés à l'alimentation humaine. Le rapporteur regrette que la Commission européenne n'ait pas tenu compte des modifications proposées par le Parlement au cours d'une consultation antérieure sur cette directive (résolution du 18 juin 1964) et reprend ses demandes qui tendent principalement à la protection des consommateurs et au renforcement des conditions d'hygiène.

Mlle Lulling (lux.), au nom du groupe socialiste, a approuvé la position du rapporteur. M. John Hill (cons. brit.) a souligné l'importance de l'industrie du chocolat en Grande-Bretagne et regrette de n'avoir pas eu assez de temps pour étudier les différents points de vue en discussion. M. Lardinois, membre de la Commission européenne, a demandé à la commission des affaires sociales de reconsidérer sa position. Sur proposition du président et en accord avec le rapporteur, le Parlement européen a décidé de mettre aux voix la proposition de résolution au cours de la session de février, en raison de l'absence de texte dans les langues anglaise et danoise.

Conflits de lois en matière de relations de travail dans la Communauté

(18 janvier)

Le Parlement européen a approuvé, sous réserve de quelques modifications, une proposition de règlement relatif aux dispositions concernant les conflits de lois en matière de relations de travail à l'intérieur de la Communauté. Dans une résolution faisant suite au rapport (doc. 261/72), présenté par M. Reischl (soc. all.) au nom de la commission juridique, le Parlement approuve les critères retenus et se rallie au principe selon lequel le droit du travail applicable, en cas de conflits de lois, est déterminé par le lieu où le travailleur exerce sa profession. Le Parlement estime que les exceptions prévues sont justifiées mais qu'elles doivent être étroitement délimitées. M. Vandewiele (dém.-chr. belge) a développé l'avis favorable de la commission des affaires sociales et de la santé publique. M. Hillery, vice-président de la Commission européenne, a accepté les modifications proposées par la commission juridique et a souligné la nécessité de déterminer le régime juridique applicable dans tous les Etats membres de la Communauté afin d'éviter des perturbations regrettables.

Transport aérien

(17 janvier)

Le Parlement européen a discuté le rapport (doc. 195/72) présenté par M. Noé (dém.-chr. it.) au nom de la commission des transports, sur une proposition de la Commission européenne concernant une décision relative aux premiers éléments d'une action commune en matière de transport aérien. Le rapporteur a rappelé les dispositions du traité CEE concernant les transports aériens ainsi que la position du Parlement et de la Commission européenne qui soutiennent que les dispositions générales du traité CEE sont applicables au secteur de la navigation aérienne, l'article 84 CEE n'excluant ce secteur que du champ d'application du Titre IV relatif aux transports. M. Noé a étudié ensuite la situation actuelle de la navigation aérienne en Europe et les problèmes de sécurité et a défini les principaux objectifs à atteindre: rationalisation du transport aérien et développement des accords en vigueur. Les solutions à envisager doivent bénéficier, en premier lieu, aux passagers. La commission des transports fait encore plusieurs suggestions portant notamment sur la coopération européenne en matière de sécurité, sur des actions communes à engager dans le domaine de l'industrie aéronautique, le contrôle frontalier dans les aéroports, la politique des tarifs, le trafic charter et les infrastructures. D'autre part, le rapporteur a souligné que la commission des transports avait approuvé la proposition de la Commission européenne au Conseil concernant une décision qui charge celle-ci d'examiner avec les experts gouvernementaux les mesures à prendre sur le plan communautaire pour mettre en oeuvre des actions destinées à atteindre la concertation sur le développement des lignes aériennes intérieures et extérieures et sur la politique des tarifs, l'harmonisation des règles juridiques régissant les transports aériens et l'amélioration de la sécurité.

MM. Jahn (dém.-chr. all.) et Oele (soc. néerl.), au nom de leurs groupes politiques, ont approuvé les positions de la commission des transports. M. Jahn a mis l'accent sur l'importance de la coopération européenne et a estimé que la politique communautaire en matière de transport aérien devait être étudiée dans le cadre de la politique générale des transports. M. Oele a constaté que la Commission européenne pouvait s'atteler résolument à la tâche pour mettre de l'ordre dans les transports aériens européens afin d'améliorer l'ensemble du trafic aérien. Au nom du groupe de l'U.D.E., M. Cousté (fr.) a demandé à la Commission européenne quels moyens elle comptait mettre en oeuvre pour remplir le mandat que lui confie la décision du Conseil en matière de concertation et d'harmonisation dans le secteur des transports aériens. M. Guldberg (lib. dan.) ainsi que M. Hill (cons. brit.), au nom de leurs groupes politiques, ont estimé que l'importance des problèmes en discussion et leur répercussion justifiaient un réexamen notamment par les nouveaux membres, et ont demandé, en conséquence, que le vote sur la résolution soit reporté à une prochaine session. Après l'intervention favorable du rapporteur, le Parlement a décidé que ce vote aurait lieu au cours de la session de février.

M. Scarascia Mugnozza, vice-président de la Commission européenne, a déclaré que la Commission était consciente de l'importance des questions en discussion et qu'elle allait s'employer à combler son retard dans le domaine des transports aériens en présentant le plus tôt possible un plan concret, en tenant compte de l'avis exprimé par le Parlement européen.

Stockage des résidus radioactifs (17 janvier)

Le Parlement européen a adopté une résolution demandant à la Commission européenne de présenter des propositions précises tendant à la création d'un réseau communautaire de zones de stockage des déchets radioactifs ainsi qu'à l'établissement d'un ensemble de dispositions communautaires destinées à en

régler le fonctionnement. Le Parlement propose que la gestion du service public ainsi créé soit confiée à une entreprise commune qui devrait disposer d'un pouvoir réglementaire et insiste pour que puisse s'instaurer une coopération étroite entre la structure communautaire à créer, les Etats tiers intéressés et les organisations internationales qui s'occupent déjà de cette question.

Après la présentation du rapport (doc. 217/72) fait par M. Ballardini (dém.-chr. it.) au nom de la commission de l'énergie, de la recherche et des problèmes atomiques, M. Vandewiele (dém.-chr. belge), rédacteur de l'avis de la commission des affaires sociales et de la santé publique, M. Springorum (all.), au nom du groupe démocrate-chrétien, Lord Bessborough (cons. brit.) et M. Cifarelli (soc. it.) ont approuvé la résolution en soulignant l'importance de cette question pour la protection de la santé publique et la protection de l'environnement.

M. Spinelli, membre de la Commission européenne, s'est déclaré en faveur de la création d'un réseau communautaire pour le stockage des résidus radioactifs et a souligné que l'Europe devait participer à toute initiative internationale.

Règlement du Parlement européen

(18 janvier)

Le Parlement européen, sur la base d'un rapport (doc. 252/72) présenté par M. Memmel (dém.-chr. all.) au nom de la commission juridique, a décidé de l'inclusion dans son règlement d'un article 47 bis qui prévoit l'instauration d'une heure réservée aux questions au Conseil et à la Commission européenne ainsi que l'instauration de débats sur demande. Les modalités d'application de ces dispositions font l'objet de directives qui ont également été approuvées par le Parlement.

MM. Meister (dém.-chr. all.), Broeksz (soc. néerl.), Baas (lib. néerl.), Walker-Smith (cons. brit.) et Triboulet (fr.), président du groupe de l'U.D.E., au nom de leurs groupes politiques, ainsi que MM. Cipolla (non inscrit, com. it.), Dewulf (dém.-chr. belge) et Lefèbvre (lib. belge) ont approuvé ces textes en soulignant leur intérêt pour le bon fonctionnement de la démocratie parlementaire à l'intérieur de la Communauté. Les orateurs ont insité pour que questions et réponses soient brèves et pour que la Commission européenne et le Conseil ne se dérobent pas aux questions gênantes qui sont souvent les plus importantes. Pour M. Triboulet, le Parlement doit mieux exercer son pouvoir essentiel de contrôle de la gestion de la Commission européenne. La nouvelle

procédure de questions sur des points précis de gestion donnera plus de vie et d'efficacité au Parlement.

M. Scarascia Mugnozza, vice-président de la Commission européenne, a assuré le Parlement que la Commission européenne ne se déroberait pas à ses responsabilités et était prête à répondre aux questions qui lui seront posées dans le cadre de la nouvelle procédure.

Programme de bourses communautaires pour jeunes Américains (19 janvier)

Le Parlement européen a adopté une résolution présentée par M. Schuijt (dém.-chr. néerl.) et plusieurs de ses collègues invitant la Commission européenne à entreprendre les études nécessaires pour la mise en oeuvre d'un programme permettant à de jeunes Américains de venir en Europe se familiariser, par des contacts directs, avec les réalités et l'intégration communautaires et à prendre l'avis du Parlement européen à ce sujet.

Avis divers (19 janvier)

Protection du cheptel contre le virus aphteux. Sur la base d'un rapport (doc. 258/72) présenté par M. Durand (lib. fr.) au nom de la commission des affaires sociales et de la santé publique, le Parlement européen a approuvé une proposition de décision relative à une action visant à protéger le cheptel de la Communauté contre certains types exotiques de virus aphteux. Dans une résolution, le Parlement invite la Commission européenne à proposer des mesures permettant de garantir une protection suffisante de la santé des hommes et des animaux à l'intérieur de la Communauté et demande au Conseil et à la Commission européenne de mettre en oeuvre une politique d'ensemble pour lutter efficacement contre les maladies des animaux et des plantes.

M. Scott-Hopkins (brit.), au nom du groupe conservateur, a insisté sur la nécessité d'engager une action communautaire contre la tuberculose et la brucellose. M. Lardinois, membre de la Commission européenne, a souligné combien il était difficile de lutter contre ces maladies.

Vins d'Espagne. Le Parlement européen a approuvé l'ouverture, la répartition et le mode de gestion de contingents tarifaires communautaires de vins d'Espagne (rapport, doc. 246/72, fait par M. Kriedemann, soc. all., au nom de la commission des relations économiques extérieures).

Anguilles et flétans noirs. Le Parlement européen a approuvé l'ouverture, la répartition et le mode de gestion d'un contingent tarifaire communautaire pour certaines anguilles et la suspension du droit du tarif douanier commun sur les flétans noirs (rapport, doc. 243/72, fait par M. Kriedemann, soc. all., au nom de la commission des relations économiques extérieures).

Territoire douanier de la Communauté. Sur la base d'un rapport (doc. 245/72) fait par M. Kriedemann (soc. all.) au nom de la commission des relations économiques extérieures, le Parlement européen a approuvé une modification du règlement relatif à la définition du territoire douanier de la Communauté. Il s'agit de reporter à la date du 1er janvier 1974 le rattachement du territoire douanier des nouveaux Etats membres à celui des Communautés.

Pétition

(18 janvier)

Le président a informé le Parlement qu'une pétition déposée par MM. Feidt, Laleure, Mme Stevens et d'autres fonctionnaires et agents du Parlement avait été inscrite sous le nº 2/72 et renvoyée pour examen à la commission juridique. Cette pétition porte sur la nécessité d'une action communautaire en faveur de la paix et de la reconstruction au Viet-nam.

Nouveaux membres (16 janvier)

Le Parlement européen a validé les mandats des représentants des trois nouveaux Etats membres.

Danemark: Le Parlement a désigné, le 16 novembre 1972, MM. Knud BRO, Finn CHRISTENSEN, Poul DALSAGER, Per DICH, Per FEDERSPIEL, Ove GULDBERG, Erhard JAKOBSEN, Mme Marichen NIELSEN, MM. Helveg PETERSEN et Knud THOMSEN.

Irlande: La Chambre des Représentants a désigné, le 14 décembre 1972, M. Conor CRUISE-O'BRIEN, Sir Anthony ESMONDE, MM. Michael HERBERT, Michael HILLIARD, Justin KEATING, Thomas NOLAN, Richie RYAN.

Le Sénat a désigné, le 20 décembre 1972, MM. Charles McDONALD, Farrell McELGUNN, Michael YEATS.

Royaume-Uni: La Chambre des Lords a désigné, le 3 janvier 1973, The Earl of BESSBOROUGH, Lord BRECON, Baroness ELLES, Lord GLADWYN, The Earl of MANSFIELD, Lord O'HAGAN, Lord REAY, Lord St. OSWALD.

La Chambre des Communes a désigné, le 3 janvier 1973, Sir Tufton BEAMISH, M. John BREWIS, Sir Douglas DODDS-PARKER, MM. James HILL, John HILL, Russel JOHNSTON, Peter KIRK, Tom NORMANTON, Sir John PEEL, M. Rafton POUNDER, Sir Brandon RHYS-WILLIAMS, M. James SCOTT-HOPKINS, Sir Derek WALKER-SMITH.

Bureau et commissions parlementaires (16 janvier)

Jusqu'à la réunion constitutive de mars 1973, le Parlement européen a décidé de compléter le Bureau par un membre de chacun des trois nouveaux Etats membres et a désigné: Lord Bessborough (cons. brit.), M. Yeats (non inscrit, Fianna Fail, irl.) et M. Dalsager (soc. dan.).

Pour la même période transitoire, le Parlement a décidé de compléter chaque commission par quatre membres, dont deux du Royaume-Uni, un du Danemark et un de l'Irlande.

Démission d'un membre (17 janvier)

M. Oele (soc. néerl.), président de la commission des transports, a renoncé à son mandat national et, de ce fait, à son mandat au Parlement européen, à la suite de sa nomination, à partir du 1er février 1973, comme bourgmestre de la ville de Delft.

Prochaine session

Le Parlement européen tiendra sa prochaine session à Luxembourg du 12 au 15 février 1973.

III. ACTIVITES DES COMMISSIONS PARLEMENTAIRES

COMMISSION POLITIQUE

Président: M. Giraudo (dém.-chr. it.)

23 novembre à La Haye – 4 et 5 décembre à Bruxelles

Coopération politique européenne. Colloque semestriel avec le président en exercice du Conseil, M. Schmelzer, ministre néerlandais des affaires étrangères.

Accords commerciaux entre la Communauté et des pays tiers. Adoption d'une proposition de résolution élaborée par M. Giraudo au sujet de la procédure tendant à associer le Parlement à la conclusion de ces accords.

Election de M. Berkhouwer (lib. néerl.) comme vice-président de la commission en remplacement de M. Cantalupo (lib. it.).

COMMISSION ECONOMIQUE

Président: M. Lange (soc. all.)

7 et 8 décembre, 11 janvier à Bruxelles

Politique de concurrence. Adoption d'une résolution faisant suite au rapport de M. Berkhouwer (lib. néerl.).

Droit d'accises et impôts assimilés. Adoption d'un avis rédigé par M. Löhr (dém.-chr. all.) sur plusieurs directives: propose de limiter les accises aux huiles minérales, aux tabacs et aux alcools.

Politique structurelle régionale. Décision de présenter une question orale au Conseil (rapporteur: M. Mitterdorfer, dém.-chr. it.).

Echange de vues avec des représentants de la Banque européenne d'investissements sur des problèmes de la politique des structures régionales.

Désignation de rédacteurs d'avis: M. Burgbacher (dém.-chr. all.) sur plusieurs propositions concernant la politique énergétique communautaire — M. Dubois (soc. belge) sur une proposition de directive concernant l'admission à la cote officielle de titres — M. Hougardy (lib. belge) sur une cinquième directive tendant à coordonner les garanties exigées des sociétés — M. Löhr (dém.-chr. all.) sur le règlement portant organisation du marché de l'alcool éthylique d'origine agricole.

Election de M. Hougardy (lib. belge) comme vice-président de la commission.

COMMISSION DES FINANCES ET DES BUDGETS

Président: M. Spénale (soc. fr.)

1er et 6 décembre à Bruxelles – 12 décembre à Luxembourg 16 janvier à Strasbourg

Taux de prélèvement et budget opérationnel C.E.C.A. Echange de vues avec la Commission européenne et les membres des commissions économique, des affaires sociales et de la santé publique, de l'énergie, de la recherche et des problèmes atomiques. Adoption du rapport de M. Aigner (dém.-chr. all.) (voir lère partie).

Statut des fonctionnaires. Adoption de deux rapport de M. Rossi (lib. fr.) (voir lère partie).

Impôts indirects frappant les rassemblements de capitaux. Adoption du rapport de Mlle Flesch (lib. lux.) (voir 1ère partie).

Taxes sur le chiffre d'affaires et accises perçues dans le trafic des voyageurs. Adoption du rapport de M. Koch (soc. all.) sur une directive concernant l'harmonisation des législations (voir 2e partie).

Interventions du F.E.O.G.A. Adoption du rapport de M. Beylot (U.D.E., fr.) (voir 2e partie).

Programme pluriannuel de recherche et d'enseignement de la Communauté. Adoption d'un avis exposé oralement par M. Noé (dém.-chr. it.) (voir lère partie).

Marché de la viande bovine. Primes à la reconversion et l'encouragement à la production. Adoption d'un avis exposé oralement en séance par M. Reischl (soc. all.) (voir 1ère partie).

Système commun de tarification de l'usage des infrastructures de transport. Adoption d'un avis, rédigé par M. Gerlach (soc. all.), favorable à une proposition de décision.

Désignation de rapporteurs: M. Arndt (soc. all.) sur les prévisions pluriannuelles du budget des Communautés – M. Rossi (lib. fr.) sur le rapport du commissaire aux comptes C.E.C.A. pour 1971.

Désignation de M. Pêtre (dém.-chr. belge) comme rédacteur d'un avis sur des propositions concernant la politique communautaire de l'énergie.

Election de M. Aigner (dém.-chr. all.) comme vice-président de la commission.

COMMISSION DE L'AGRICULTURE

Président: M. Houdet (lib. fr.)

23 et 24 novembre, 6, 7 et 20 décembre, 10 et 11 janvier à Bruxelles 16 janvier à Strasbourg

Aide aux producteurs de houblon. Adoption d'un rapport de M. Borocco (U.D.E., fr.) (voir lère partie).

Prorogation du régime des prix minima. Adoption du rapport de M. Kollwelter (dém.-chr. lux.) (voir 1ère partie).

Marché de la viande bovine. Primes d'encouragement à la production. Régime à l'importation de viande. Contingent tarifaire de viande bovine congelée. Adoption de trois rapports de M. Vetrone (dém.-chr. it.) sur trois propositions de règlement (voir 2e partie).

Situation monétaire des nouveaux Etats membres et politique agricole commune. Adoption du rapport de M. Héger (dém.-chr. belge) (voir 2e partie).

Figues sèches et raisins secs d'Espagne. Adoption du rapport de M. Vredeling (soc. néerl.) (voir 2e partie).

Production et commercialisation des agrumes. Adoption du rapport de M. Baas (lib. néerl.) (voir 2e partie).

Importation d'agrumes d'Egypte. Adoption du rapport de M. Vetrone (dém.-chr. it.) (voir 2e partie).

Importation de riz d'Egypte. Adoption du rapport de M. Vetrone (dém.-chr. it.) (voir 2e partie).

Produits de la pêche. Adoption du rapport de M. Kriedemann (soc. all.) (voir 2e partie).

Marché du sucre. Adoption du rapport de M. Klinker (dém.-chr. all.) (voir 2e partie).

Contingent tarifaire pour certaines anguilles. Suspension de droit du tarif douanier commun sur le flétan noir. Adoption d'un avis, rédigé par M. Martens (dém.-chr. belge), favorable à deux propositons de règlements (voir 2e partie).

Action contre le virus aphteux. Adoption d'un avis, rédigé par Mme Orth (soc. all.), favorable à un projet de décision (voir 2e partie).

Contingent tarifaire de vins d'Espagne. Adoption d'un avis, rédigé par M. Vals (soc. fr.), favorable à des propositions de règlements (voir 2e partie).

Organisation du marché de l'alcool éthylique d'origine agricole. Adoption du rapport de M. Briot (U.D.E., fr.) sur une proposition de règlement.

Droits d'accises et impôts assimilés. Adoption d'un avis rédigé par M. Caillavet (lib. fr.) sur des directives relatives aux accises sur le vin, la bière et les boissons en mélange.

Désignation de M. Richarts (dém.-chr. all.) comme rédacteur d'un avis sur une proposition de règlement portant suspension totale des droits, taxes et prélèvements agricoles applicables aux marchandises importées à titre de dons pour être distribuées gratuitement à des victimes de catastrophes.

COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SANTE PUBLIQUE

Président: M. Müller (dém.-chr. all.)

22 et 23 novembre, 18 et 19 décembre à Bruxelles 10 janvier à Paris

Lutte contre le virus aphteux. Adoption du rapport de M. Durand (lib. fr.) (voir 2e partie).

Conflits de lois en matière de relations de travail à l'intérieur de la Communauté. Adoption d'un avis, rédigé par M. Vandewiele (dém.-chr. belge), favorable à une proposition de règlement, sous réserve de quelques modifications (voir 2e partie).

Désignation de rapporteurs: M. Della Briotta (soc. it.) sur le problème des licenciements collectifs dans la Communauté — M. Pêtre (dém.-chr. belge) sur le problème de la ratification par les Etats membres de conventions conclues dans le cadre d'autres organisations internationales — M. Jarrot (U.D.E., fr.) sur l'emploi et le chômage des jeunes — Mme Orth (soc. all.) sur le rapprochement des législations concernant les produits cosmétiques — M. Vandewiele (dém.-chr. belge) sur la mise en oeuvre d'une politique commune de formation professionnelle.

Désignation de M. van der Gun (dém.-chr. néerl.) comme rédacteur d'un avis sur une directive concernant les garanties exigées des sociétés et de M. Vredeling (soc. néerl.) comme rédacteur d'un document de travail sur le programme de travail de la Commission européenne pour l'élaboration du budget social européen.

COMMISSION DES RELATIONS ECONOMIQUES EXTERIEURES

Président: M. de la Malène (U.D.E., fr.)

6 et 19 décembre à Bruxelles

Vins d'Espagne. Adoption du rapport de M. Kriedemann (soc. all.) (voir 2e partie).

Anguilles et flétans noirs. Adoption du rapport de M. Kriedemann (soc. all.) (voir 2e partie).

Territoire douanier de la Communauté. Adoption du rapport de M. Kriedemann (soc. all.) (voir 2e partie).

Figues sèches et raisins secs d'Espagne. Adoption d'un avis rédigé par M. Galli (dém.-chr. it.) favorable à des propositions de règlements (voir 2e partie).

Procédure de modification et de suspension des droits de douane applicables aux produits agricoles. Adoption du rapport de M. Vredeling (soc. néerl.).

Accord C.E.E.-Egypte. Adoption d'un avis rédigé par M. Baas (lib. néerl.): les principales remarques portent sur les concessions de la Communauté dans le domaine industriel et agricole et les dispositions prises en matière de non-discrimination.

Désignation de M. Lange (soc. all.) comme rédacteur d'un avis sur des propositions concernant la politique communautaire de l'énergie.

COMMISSION JURIDIQUE

Président: M. Brouwer (dém.-chr. néerl.)

23 novembre, 7 et 20 décembre à Bruxelles

Conflits de lois en matière de relations de travail à l'intérieur de la Communauté. Adoption du rapport de M. Reischl (soc. all.) (voir 2e partie).

Instauration au Parlement européen d'une heure réservée aux questions. Adoption du rapport de M. Memmel (dém.-chr. all.) (voir 2e partie).

Taxes sur le chiffre d'affaires et accises perçues dans le trafic des voyageurs. Adoption d'un avis, rédigé par M. Duval (U.D.E., fr.), favorable à une proposition de directive, sous réserve de quelques observations (voir 2e partie).

Accords entre la C.E.E. et les Etats membres de l'A.E.L.E. Adoption d'un avis rédigé par M. Lucius (dém.-chr. lux.): demande d'étudier la question de l'approbation parlementaire des accords commerciaux signés par la Communauté.

Politique de concurrence. Adoption d'un avis rédigé par M. Bermani (soc. it.) sur le premier rapport de la Commission européenne: la commission parlementaire est d'avis que les articles 86 et 87 CEE s'appliquent aux concentrations d'entreprises.

Harmonisation et rapprochement des législations relatives aux permis de conduire et aux contrôles techniques des véhicules. Adoption d'un avis rédigé par M. Meister (dém.-chr. all.) sur deux propositions de directive.

Licenciements collectifs. Adoption d'un avis rédigé par M. Vernaschi (dém.-chr. it.) sur une directive concernant le rapprochement des législations: avis favorable sous réserve de plusieurs modifications.

Sauvegarde des droits fondamentaux des citoyens des Etats membres dans l'élaboration du droit communautaire. Adoption d'une proposition de résolution présentée par M. Lautenschlager (all.) au nom du groupe socialiste (rapporteur: M. Jozeau-Marigné, lib. fr.).

Désignation de rapporteurs: M. Armengaud (lib. fr.) sur l'admission à la cote officielle de titres — M. Reischl (soc. all.) sur les garanties exigées des sociétés.

Désignation de M. Hunault (U.D.E., fr.) comme rédacteur d'un avis sur le rapprochement des législations concernant les produits cosmétiques.

COMMISSION DE L'ENERGIE, DE LA RECHERCHE ET DES PROBLEMES ATOMIQUES

Président: M. Springorum (dém.-chr. all.)

23 et 24 novembre, 4 et 5 décembre à Bruxelles 11 décembre à Luxembourg – 19 décembre à Bruxelles

Programme pluriannuel de recherche et d'enseignement des Communautés. Adoption du rapport de M. Gerlach (soc. all.) (voir 1ère partie).

Aide communautaire pour le coke. Adoption du rapport de M. Wolfram (soc. all.) (voir 1ère partie).

Stockage des résidus radioactifs. Adoption du rapport de M. Ballardini (soc. it.) (voir 2e partie).

Mise en oeuvre de contrats communautaires. Adoption d'un avis, rédigé par M. Glesener (dém.-chr. lux.), favorable à une proposition de règlement.

Désignation de rapporteurs: M. de Broglie (lib. fr.) sur un règlement établissant un régime commun applicable aux importations d'hydrocarbures des pays tiers — M. Hougardy (lib. belge) sur deux propositions concernant les oléoducs et gazoducs et l'approvisionnement en hydrocarbures — M. Giraud (soc. fr.) sur une communication sur les progrès nécessaires de la politique énergétique communautaire.

COMMISSION DES TRANSPORTS

Président: M. Oele (soc. néerl.)

30 novembre et 1er décembre à Bruxelles

Uniformisation de règles relatives aux autorisations pour le transport de marchandises par route. Adoption du rapport de M. Kollwelter (dém.-chr. lux.) (voir 1ère partie).

Procédures d'examen et de consultation préalables pour certaines dispositions législatives envisagées par les Etats membres dans le domaine des transports. Adoption du rapport de M. Kollwelter (dém.-chr. lux.) (voir 1ère partie).

Contrôle de la capacité des transports de marchandises par route. Adoption du rapport de M. Giraud (soc. fr.) (voir lère partie).

Désignation de rédacteurs d'avis: M. Seefeld (soc. all.) sur une directive concernant le rapprochement des législations relatives aux vitres de sécurité des véhicules à moteur — M. Giraud (soc. fr.) sur plusieurs propositions relatives à la politique énergétique communautaire.

COMMISSION DE L'ASSOCIATION AVEC LA GRECE

Président: M. Cousté (U.D.E., fr.)

6 décembre à Bruxelles

Echange de vues avec la Commission européenne sur la situation en Grèce et poursuite de l'examen du projet de rapport de M. Jahn (dém.-chr. all.) sur l'état et les perspectives de l'association C.E.E.—Grèce.

COMMISSION DE L'ASSOCIATION AVEC LA TURQUIE

Président: M. Bertrand (dém.-chr. belge)

5 décembre à Bruxelles

Contingent tarifaire pour les noisettes de Turquie. Adoption du rapport de M. Cousté (U.D.E., fr.) (voir 1ère partie).

Echange de vues sur la situation politique et économique en Turquie.

COMMISSION DES RELATIONS AVEC LES PAYS AFRICAINS ET MALGACHE

Président: M. Achenbach (lib. all.)

5 décembre à Bruxelles

Produits de la pêche de Tunisie et du Maroc. Adoption du rapport de M. Laudrin (U.D.E., fr.) (voir 1ère partie).

Désignation de M. Werner (dém.-chr. all.) comme rapporteur sur l'accord commercial C.E.E.—Egypte.

Désignation de Mlle Flesch (lib. lux.) comme rédacteur d'un avis sur la préparation des négociations commerciales multilatérales dans le cadre du GATT.



IV. AUTRES ACTIVITES

CONFERENCE DES PRESIDENTS DES PARLEMENTS NATIONAUX ET DU PRESIDENT DU PARLEMENT EUROPEEN

15 janvier à Strasbourg

Dans un communiqué publié à l'issue de la conférence, les présidents ont déclaré que l'élargissement de la Communauté représentait un pas décisif vers la réalisation d'une grande Europe unie et démocratique et ont souligné l'importance essentielle des institutions parlementaires dans le développement futur de la construction européenne. Une étroite collaboration entre les Parlements des Etats membres de la Communauté et le Parlement européen est de nature à renforcer l'action parlementaire tant sur le plan des Etats membres que sur celui de la Communauté et à contribuer à faire progresser la volonté d'unification des peuples européens.

Les présidents ont constaté que des initiatives concrètes pouvaient être prises, notamment en ce qui concerne:

- l'organisation, en septembre 1973 d'un colloque parlementaire européen entre les membres du Parlement européen et des membres des Parlements nationaux;
- la mise au point de procédures appropriées pour la coopération entre les commissions du Parlement européen et des Parlements des Etats membres et pour rendre plus facile, pour les parlementaires européens, l'exercice du mandat national et du mandat européen;
- une amélioration des échanges d'information et de documentation entre le Parlement européen et les Parlements des Etats membres.

Les Secrétaires généraux des Parlements ont été chargés de poursuivre leur activité de coordination en vue d'élargir les contacts réels entre les Parlements.

PRESIDENT DU PARLEMENT EUROPEEN

21-23 novembre en Irlande

Au cours d'un voyage officiel en Irlande, M. Behrendt (soc. all.), président du Parlement européen, accompagné de M. Bersani (dém.-chr. it.), vice-président, s'est entretenu avec le premier ministre irlandais, M. Lynch, qui s'est déclaré favorable au renforcement des pouvoirs du Parlement européen.

5 décembre à Bruxelles

M. Behrendt, accompagné de M. Spénale (soc. fr.), président de la commission des finances et des budgets, et de M. Offroy (U.D.E., fr.), rapporteur sur le budget pour 1973, a rencontré M. Westerterp, président en exercice du Conseil, pour discuter des modifications apportées par le Parlement européen au budget des Communautés.

19 décembre à Bruxelles

Sur l'initiative de M. Behrendt, les présidents des quatre institutions de la Communauté ont eu un échange de vues sur la portée et la signification de l'union européenne prévue pour 1980 par la Conférence au sommet de Paris.

GROUPE SOCIALISTE

Président: M. Vals (fr.)

9 janvier à Bruxelles

Le groupe socialiste a accueilli les députés sociaux-démocrates danois et socialistes irlandais et a regretté que le parti travailliste n'ait pas été en mesure d'occuper les sièges du Parlement européen qui lui reviennent.

Le groupe s'est occupé de l'amélioration des méthodes de travail du Parlement européen, en particulier grâce à une organisation plus stricte du travail en commission. Après avoir pris connaissance de la répartition des compétences au sein de la nouvelle Commission européenne, le groupe a exprimé l'espoir que cette Commission assumera pleinement la responsabilité qui lui est impartie par les traités, en ce qui concerne le développement ultérieur de la Communauté.

COMMISSION PARLEMENTAIRE DE L'ASSOCIATION C.E.E.—AFRIQUE DE L'EST

Réunion constitutive les 27 et 28 novembre 1972 à Nairobi (Kenya)

Election du président et du vice-président. M. Ndolo Ayah (Kenya) a été élu président et M. Fellermaier (soc. all.) vice-président.

Adoption du règlement de la commission,

Echange de vues avec le président en exercice du Conseil des Communautés européennes et le président en exercice du Conseil de l'association C.E.E.—Afrique de l'Est sur les problèmes actuels de l'association et sur les perspectives de son évolution.

Dans une résolution, la commission parlementaire se félicite du bon fonctionnement de l'association, notamment du point de vue institutionnel, et espère qu'une interprétation souple de l'accord d'association permettra de réaliser au maximum ses possibilités dans le domaine du développement des échanges. En ce qui concerne les relations futures entre la C.E.E. et l'Afrique de l'Est, la commission parlementaire s'est préoccupée essentiellement des orientations que les Etats d'Afrique de l'Est devront prendre rapidement en vue du renouvellement des accords d'association, et a pris acte du désir des Etats d'Afrique de l'Est de développer l'exportation vers l'Europe de leurs produits manufacturés et semi-manufacturés.

BUREAUX D'INFORMATION DU PARLEMENT EUROPEEN

1000 BRUXELLES, 3, bd de l'Empereur Tél. 13 40 70

75008 PARIS, 41, rue de Courcelles Tél. 227 22 28

00186 ROME, via del Corso, 184 Tél. 679 05 07